

2009/1484 - Dans le cadre de l'action sociale conduite par la Ville de Lyon en direction des personnes en situation précaire, attribution de subventions à un ensemble d'organismes, et approbation des termes de conventions de financement. (Direction de l'Action Sociale -) (BMO du 01/06/2009, p. 1022)

Rapporteur : M. HEMON Pierre

M. HEMON Pierre, rapporteur : Dans le cadre de l'action sociale conduite par la Ville de Lyon en direction des personnes en situation précaire, il s'agit de l'attribution de subventions à un ensemble d'organismes et de l'approbation des termes de conventions de financement. Avis favorable de la Commission.

M. LE MAIRE : Monsieur Huguet !

M. HUGUET Patrick : Oui, Monsieur le Maire,

M. LE MAIRE : C'est à vous de parler ! Mais enfin, si vous n'avez rien à dire !

(Rires.)

M. HUGUET Patrick : Si je devais tout dire, j'y passerais la nuit !

M. LE MAIRE : Bien évidemment, c'est avec joie que nous prendrions notre petit déjeuner ensemble.

(Rires.)

M. HUGUET Patrick : Quoi qu'il en soit cette soirée étant déjà avancée, et mon intervention étant transposable sur un autre conseil, vous aurez le plaisir de l'entendre lors d'un prochain conseil. Donc je la retire.

M. LE MAIRE : J'aurai plaisir à l'entendre Monsieur Huguet. Si vous me la faites deux ou trois fois de suite, ce sera encore mieux pour moi.

Donc, je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(Mme Guillaume, M. Lévêque, M. Daclin, Mme Psaltopoulos, Mme Deharo, M. Maleski, Mme Pierron, M. Delacroix ne prennent pas part au vote en application de l'article L 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.)

(Adopté.)